

# **PFSO** (Port Facility Security Officer) **ASIP** (Agent de Sûreté d'Installation portuaire)



## **Contenu**

- Menaces contre le transport maritime ;
- Réglementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Visite, évaluation de sûreté de l'installation portuaire ;
- Plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ;
- ISPS vu du navire (AIS, SSAS, LRIT,...) ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non-conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Responsabilités du PFSO ;
- Gestion de crise ;
- Entraînements, formations et audits.



Une attestation individuelle de formation en français et en anglais est fournie à l'issue (Certificat OMI).

DUREE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS : aucun

## **Compétences Développées**

- Evaluer les risques de sûreté sur l'installation portuaire
- Concevoir et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté d'installation portuaire ;
- Superviser l'entraînement et les exercices ;
- Conduire des inspections de sûreté ;
- Animer la sûreté et renforcer la vigilance du personnel de l'installation portuaire ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'installation portuaire avec le ou les agents de sûreté compétents de la compagnie et du navire ;
- Coordonner son action avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté.

*Destinée aux personnes employées comme PFSO au sein d'une installation portuaire soumise au code ISPS.*



Références

<b>Code ISPS</b>	Partie B / § 18.1
<b>OMI</b>	Model Course 3.21
<b>France</b>	Arrêté du 17 juin 2004